

REFLEXIONS CITOYENNES SUR LA GUERRE EN IRAK

Article paru sous le titre *La société civile contre la guerre*
L'Humanité du 8 mai 2003

par PIERRE BITOUN
et JAIME MARQUES-PEREIRA¹

De cette guerre, il semble que nous puissions tirer des enseignements propres à prévenir les guerres futures.

Le premier trait marquant de ce conflit, c'est son impopularité. Dès avant le déclenchement des opérations, on a assisté à une mobilisation citoyenne qui, autant par son ampleur que par la sagesse des peuples dont elle témoignait, devrait rester pour longtemps dans les mémoires. Par millions, des hommes, des femmes, des enfants, de toutes races, nationalités, opinions ou confessions religieuses, sont descendus dans les rues pour dire leur opposition à l'option militaire, dénoncer les buts pétroliers, géopolitiques ou religieux de la guerre, prévenir les Américains des incendies qu'ils risquaient d'allumer, exiger la poursuite du désarmement de l'Irak par la voie des inspections. Or rien n'y a fait car ni dans le cadre national, ni au sein de l'ONU, il n'existait d'instrument juridique spécifique capable de traduire ce mouvement et de peser sur la décision des dirigeants. Que se serait-il passé si, aux USA et en Grande-Bretagne, avait existé l'obligation de recourir au référendum ? Les pessimistes affirmeront que Georges W. Bush et Tony Blair s'en seraient trouvés, choc du 11 septembre et conditionnement médiatique aidant, plébiscités. A l'inverse, les optimistes soutiendront que le droit aurait fait, comme souvent, débat et que la guerre aurait peut-être été évitée. Quoi qu'il en soit, le problème ne saurait être seulement posé en ces termes. Sommes-nous de véritables citoyens lorsque nous sommes dépossédés du droit de participer à la décision la plus grave qu'une communauté humaine ait à prendre ? Le droit à la libre expression, le droit de manifestation sont-ils, aujourd'hui et sur une question aussi fondamentale que la guerre, des droits suffisants ? Pourquoi devrions-nous user notre énergie à protester alors que notre voix est au moins aussi légitime que celle de nos gouvernants ? Telle est la première leçon qu'il faut tirer de ce conflit : si, demain, nous voulons faire reculer la guerre, nous ne devons pas seulement continuer de parler, d'écrire, de manifester. Nous devons exiger, dans chacun de nos pays, la création d'un nouveau principe constitutionnel : le droit au référendum sur la guerre. Et parce que ce sont les peuples qui, toujours, payent le prix du sang, le résultat de cette consultation devrait être souverain sur tout autre choix, gouvernemental ou parlementaire.

¹ Respectivement sociologue à l'Institut national de la recherche agronomique et professeur d'économie à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble.

Le phénomène des « boucliers humains » constitue un autre événement important de ce conflit. Que n'a-t-on entendu sur le sujet ! Accusés par la dictature irakienne d'être des espions à la solde de la CIA, dénoncés comme traîtres à la patrie par les faucons américains, considérés comme de doux rêveurs par de larges fractions de l'opinion, les boucliers humains expriment, en fait, l'aspiration à une nouvelle forme d'engagement citoyen, plus direct et efficace, pour la paix. Au delà, précisément, de la protestation. Initiée durant la guerre en ex-Yougoslavie, régulièrement mise en œuvre dans les territoires occupés, cette idée d'une force d'interposition citoyenne mérite réflexion. A quelques centaines d'individus, il est clair que le bouclier humain relève du sacrifice, s'avère inefficace et peut même être manipulé par le pouvoir qui en bénéficie. Mais qu'en est-il à 50 000, 100 000 ou 500 000 personnes, chiffres qui ne semblent pas si irréalistes que cela, au vu de l'ampleur de la mobilisation et sachant que le risque pour la vie de chacun décroît en proportion du nombre ? En l'espèce, le dictateur Saddam aurait-il encore pu manipuler une telle force ? Et qu'auraient fait les soldats américano-britanniques face à ces casques bleus citoyens ? Auraient-ils osé tirer ? N'auraient-ils pas dû, avant de poursuivre leur œuvre de mort, déplacer ces activistes de la paix, repoussant ainsi d'autant le début des opérations ? Il y a dans ces questions, qui demeureront une fois encore sans réponse, toute la force d'une idée que nous aurions tort de ne pas considérer avec sérieux. Car nous sommes peut-être, avec elle, face à une « utopie » aussi « irréalisable » que le furent en leur temps la Croix-Rouge, Amnesty international ou les French Doctors et qui en constitue, en fait, le prolongement logique. Face, également, à cette « armée gandhiste » mondiale et impartiale, dont les casques bleus ne sont qu'une très imparfaite préfiguration, et que le concert des Etats n'a ni su ni voulu réaliser. Autrement dit, il se pourrait bien que nous soyons devant l'une de ces idées majeures pour l'Histoire de la paix qui interroge autant notre conscience individuelle que notre sens de l'action collective. A nous, donc, d'en déterminer l'avenir.

La troisième et dernière leçon à tirer concerne les institutions onusiennes. Qu'avons-nous encore à faire, nous citoyens épris de justice et de paix, d'un Conseil de Sécurité qui n'applique pas certaines de ses résolutions, comme celles sur les territoires occupés, alors même que chacun sait qu'elles sont essentielles à l'instauration d'une paix mondiale durable ? Que devons-nous penser de l'échec de ce concert des Etats dont les décisions sur l'Irak ont été bafouées par l'hyperpuissance américaine ? Et que se passera-t-il après la guerre ? Nos prétendus représentants ne seront-ils pas tentés, une fois de plus, par un compromis « acceptable » avalisant la main mise des USA et de la Grande-Bretagne sur ce pays ? Qu'avons-nous à faire, enfin, nous citoyens soucieux d'impartialité et d'efficacité du droit, d'une politique de désarmement qui ne touche pas l'ensemble des nations, grandes puissances comprises ? Face à la « crise » actuelle de l'ONU, qui ne fait en réalité qu'en dévoiler les tares constitutives, il nous faut réfléchir, dès maintenant, à une autre politique de la paix fondée sur

l'entrée de la société civile dans les institutions. C'est à quoi sont destinés les axes de réforme suivants :

1. Suppression du Conseil de sécurité dont les règles ne font que consacrer l'hégémonie des grandes puissances et permettre une politique à géométrie variable.
2. Création, en parallèle à l'assemblée générale des Etats existante, d'une assemblée des citoyens. Les membres de ces deux chambres sont élus dans le cadre national. La durée du mandat du représentant est de trois ans maximum, renouvelable une fois, afin d'encourager une rotation des charges, aussi bien du côté de la puissance publique que chez les représentants de la société civile.
3. Les décisions - non militaires - sont prises à la majorité des voix des deux assemblées, réunies en Parlement mondial. Cette disposition essentielle, qui rompt avec la règle du « un pays, une voix », devrait favoriser le pluralisme au détriment de l'actuel « jeu » des intérêts étatiques, si souvent contradictoires avec ceux des peuples.
4. Création d'un corps permanent de contrôleurs des sites militaires ou civils pouvant développer des applications militaires. Celui-ci fonctionnera sur le principe des visites inopinées et aura pour mission de faire respecter les traités relatifs au désarmement. Ces contrôleurs devront être recrutés parmi des représentants des Etats, des fonctionnaires des institutions onusiennes et des membres d'ONG spécialisées ou non. En cas de refus d'entrée, les sanctions non militaires actuellement prévues au chapitre VII de la Charte des Nations-Unies (rupture des relations diplomatiques, embargo partiel ou total), ainsi que d'autres mesures coercitives telles que la confiscation des avoirs des dirigeants, peuvent être votées par le Parlement.
5. Mise sur pied d'une armée mondiale chargée de soutenir, si besoin est, les opérations du maintien de la paix assurées par les casques bleus et d'intervenir en cas de menaces ou d'atteintes graves à la paix. Son intervention est décidée par le Parlement à la majorité des deux tiers.

Utopie ? Bien sûr. Et il faudra encore très longtemps, n'en doutons pas, pour que le genre humain donne corps à cette phrase d'Emmanuel Kant : « *Le plus grand problème pour l'espèce humaine, celui que la nature contraint l'homme à résoudre, est d'atteindre une société civile administrant universellement le droit* ». Toutefois, il ne nous est pas interdit de viser, pour l'instant, plus simple : le droit au référendum sur la guerre. Plus simple mais probablement décisif...